

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 00030 Numéro SIREN : 356 500 306 Nom ou dénomination : FOURE LAGADEC

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002421

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE HAVRE

Date : 09/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002421**
n° de gestion : **1956B00030**
n° SIREN : **356 500 306 RCS Le Havre**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Havre certifie avoir procédé le 09/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

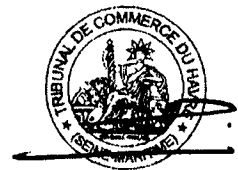
FOURE LAGADEC - Sté par actions simplifiée
164 Boulevard De Graville 76600 LE HAVRE France

date de clôture : **31/12/2019**

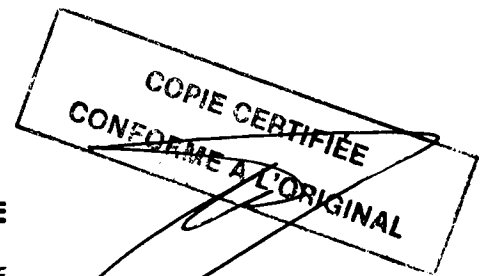
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-7606/T-DEPOT-
ACTE/I-350040



ETABLISSEMENTS FOURE LAGADEC ET CIE

Société anonyme au capital de 2.189.000 €
Siège social : 164 boulevard de Gravelle – 76600 Le Havre
356 500 306 RCS Le Havre
(la « Société »)

RESOLUTIONS PRESENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 30 JUIN 2020

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2019,

- approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un résultat net déficitaire de 9.927.120 euros ;
- approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés apparaissant dans les comptes sociaux dudit exercice pour un montant de 0 euros, ainsi que la charge d'impôt sur les sociétés correspondant ressortant à 0 euros ; et
- donne, en conséquence, quitus aux administrateurs, au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution : Affectation des résultats des comptes sociaux de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à -9.927.120 euros, comme suit

- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| - A la réserve légale : | - 3 740 euros |
| - Au Report à Nouveau : | - 9.923.380 euros |

Soldes à l'issue de l'affectation :

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| - Réserve légale : | 218.900 euros |
| - Report à Nouveaux : | - 4.457.680 euros |

Il est précisé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'avoir fiscal ou l'abattement correspondant ont été de :

Exercices	2016	2017	2018
Dividende versé	0 €	0 €	0 €
Abattement	0 €	0 €	0 €

Troisième

Attribution de jetons de présence aux administrateurs

résolution :

L'Assemblée Générale décide de verser 20.000 euros à titre de jetons de présence aux administrateurs pour l'exercice 2019.

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées

Lecture faite du rapport du président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

Cinquième résolution : Modification de la dénomination sociale de la société

La société originellement constituée sous la dénomination « Etablissements Fouré Lagadec et Cie » prend à compter du 30 juin 2020 la dénomination : FOURE LAGADEC

Sixième résolution : Transformation de la société en société par actions simplifiée

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur le projet de transformation de la société en société par actions simplifiée et du projet de statuts modifiés figurant en annexe au présent procès-verbal,

L'Assemblée générale, statuant à l'unanimité des actionnaires,

- (i) constate que toutes les conditions légales et réglementaires requises pour la transformation de la société en société par actions simplifiée sont réunies ;
- (ii) constate que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social ;
- (iii) décide, en application des articles L. 225-243 du Code de commerce, de transformer la société en société par actions simplifiée avec effet immédiat, étant précisé que cette transformation n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle ; et
- (iii) adopte, en conséquence, article par article, puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts de la société sous sa nouvelle forme dans les termes du projet figurant en annexe du présent procès-verbal.

MF

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

Septième résolution : Cessation des mandats des organes de direction et d'administration de la société sous sa forme de société anonyme

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives ordinaires,

- (i) constate la cessation des mandats des organes de direction et d'administration de la société sous sa forme de société anonyme comme conséquence de la transformation de la société en société par actions simplifiée, à savoir la cessation :
 - des mandats de président de Monsieur Gilles Fournier,
 - du mandat de directeur général de Monsieur Nicolas Fehrenbach et
 - des mandats d'administrateur de Messieurs Nicolas Fehrenbach, Antoine Cahuzac, Stéphane Corteel et de Madame Isabelle Dréau ; et
- (ii) confirme, en tant que de besoin, les mandats des co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants dont les fonctions expireront à la date initialement prévue, en tenant compte du temps accompli sous son ancienne forme.

Huitième résolution : Nomination du président de la société sous sa nouvelle forme

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives ordinaires, nomme SNEF, société anonyme au capital de 10.000.000 euros, dont le siège social est situé 87 avenue des Aygaldes, 13015 Marseille et dont le numéro unique d'identification est 056 800 659 R.C.S Marseille, en qualité de président de la société sous sa forme de société par actions simplifiée, pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution : Nomination du directeur général de la société sous sa nouvelle forme

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives ordinaires,

- (i) nomme Monsieur Nicolas Fehrenbach, de nationalité française, né le 13 décembre 1971, demeurant 105 Quai de Southampton, 76600 Le Havre, en qualité de directeur général de la société sous sa forme de société par actions simplifiée, pour une durée indéterminée ;
- (ii) précise que le directeur général susnommé pourra agir au nom de la société vis-à-vis des tiers dans la limite de son objet social et sous réserve de ce que la loi et les statuts attribuent expressément à la collectivité des associés ;
- (iii) indique que le président devra se conformer aux limitations de pouvoirs prévues à l'article 16.2 « Pouvoirs » des statuts de la société sous sa nouvelle forme, ce que le directeur général déclare accepter expressément et sans réserve ; et
- (iv) en complément, et à titre de règlement intérieur, le président est tenu de respecter les bonnes pratiques en vigueur au sein SNEF, notamment au regard des opérations devant faire l'objet d'un avis préalable de son Comité d'Engagement, ce que le directeur général déclare accepter expressément et sans réserve.

MF

Dixième résolution : Nomination des administrateurs de la société sous sa nouvelle forme

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives ordinaires,

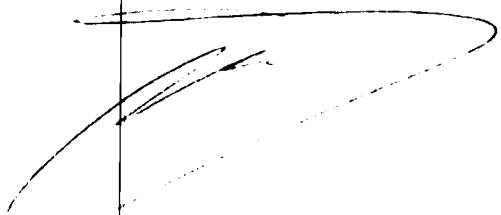
(i) nomme les personnes suivantes en qualité d'administrateurs, pour une durée de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés qui statuera sur les comptes du quatrième exercice :

- Monsieur Gilles Fournier, de nationalité française, né le 9 mars 1946, demeurant 218 rue Félix Faure, 76620 Le Havre,
- Monsieur Nicolas Fehrenbach, de nationalité française, né le 13 décembre 1971, demeurant 105 Quai de Southampton, 76600 Le Havre,
- Monsieur Antoine Cahuzac, de nationalité française, né le 29 octobre 1954, demeurant 20 rue Tournefort, 75005 Paris,
- Monsieur Stéphane Corteel, de nationalité française, né le 17 janvier 1972, demeurant 6 bis Impasse Amédée Autran, 13007 Marseille et
- Madame Isabelle Dréau, de nationalité française, né le 9 mai 1979, demeurant 38 Chemin du Vallon de l'Oriol, 13007 Marseille.

Onzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives ordinaires, confère tous pouvoirs au président et au directeur général de la société sous sa forme de société par actions simplifiée, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités comme conséquence de l'adoption de la présente décision et, plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Nicolas Fehrenbach
Directeur général



1 - BILAN ACTIF

DGEIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Adresse de l'entreprise : 164 BOULEVARD DE GRAVILLE 76600 LE HAVRE

Durée de l'exercice exprimée en nombre d'années

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case

		Exercice N clos le 31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN	
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 2 189 000)	DA	2 189 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 722 769
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	222 640
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	3 534 622
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau		DH	5 465 700
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(9 927 121)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	737
		TOTAL (I)	DL	3 208 347
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	171 390
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	20 162 765
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	311 993
	Dettes fiscales et sociales		DY	200 969
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	520 000
	Autres dettes		EA	
	Compte régul.		EB	
	Produits constatés d'avance (4)			
		TOTAL (IV)	EC	21 367 116
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 575 464
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
			1C	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D	
		Écart de réévaluation libre	1E	
		Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 204 351
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *						
	services *	FG	3 548 835	FH	323 855	FI	3 872 690
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 548 835	FK	323 855	FL	3 872 690
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	93 656
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4 207
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 587
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR 3 978 140
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	45 334
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 559 441
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	138 164
	Salaires et traitements *					FY	565 153
	Charges sociales (10)					FZ	252 055
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	88 657
						GB	
						GC	6 129 922
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	18 576
	Autres charges (12)					GF	9 797 302
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GG (5 819 163)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III) GI
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV) GJ
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	176 558
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	210
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	195 236
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	372 004
Total des produits financiers (V)							GQ 4 221 831
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	261 651
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	4 483 482
	Total des charges financières (VI)					GV	(4 111 478)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GW (9 930 641)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	12 975
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	12 975
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	8 575
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	737
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	9 312
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	3 663
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *		HP	13 201
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	195 235
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	167 476
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9) Dont transferts de charges		A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9	
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin		A7	
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
provision amortissements derogatoires			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
cessions immobilisations			736	12 975
			8 575	
TOTAL GENERAL			9 311	12 975
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL				

DGFiP N° 2053 2020

Extension 1

FOURE LAGADEC SA

[illegible]

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Extension 2

FOURE LAGADEC SA

(7) Détail produits et charges sur exercices antérieurs (état annexe)

Ch. antérieures

Pr. antérieurs

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	850 020	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 965 957	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	280 000	KT		KU	93 656
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	4 009	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 095 977	LO		LP	97 665	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	13 252 508	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P	9 880	1R		1S	0		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	4 130 867	1U		1V	48 018		
TOTAL IV					LQ	17 393 255	LR		LS	48 018		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	20 489 232	ØH		ØJ	145 683		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	850 020	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 965 957	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	373 656	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	4 009	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	3 193 642	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	13 252 508
Autres titres immobilisés			I1		2B	8 575	2C	1 305		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	4 178 885		
TOTAL IV			I3		NJ	8 575	NK	17 432 698		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	8 575	ØL	20 626 340		

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2020 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **FOURE LAGADEC SA**

Néant ☒

Exercice N clos le : **31/12/2019**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 NOT

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	758 640	PN	52 321	PO		PQ	810 961
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	140 000	QA	35 861	QB		QC	175 861
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	475	QN		QO	475
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	898 640	QV	88 657	QW		QX	987 297
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	898 640	ØP	88 657	ØQ		ØR	987 297

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	736	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	736

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
			737		737
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	TY	TZ
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Extension 1

FOURE LAGADEC SA

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Extension 2

FOURE LAGADEC SA

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Prêt Dandjouma	320 040			320 040
Autres titres immobilisés	85			85
Prêt Cameroun		1 229 507		1 229 507

TOTAL	320 125	1 229 507		1 549 632
--------------	----------------	------------------	--	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	320 125	1 229 507		1 549 632
-----------------------------	----------------	------------------	--	------------------

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Compte courant FL QATAR	1 137 968			1 137 968
Provision locataire	4 206		4 206	
Compte courant FL CAMEROUN		6 044 980		6 044 980

TOTAL	1 142 174	6 044 980	4 206	7 182 948
--------------	------------------	------------------	--------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	1 142 174	6 044 980	4 206	7 182 948
-----------------------------	------------------	------------------	--------------	------------------

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	4 178 885	UR	1	US	4 178 884		
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 815 657		1 815 657				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 935		1 935				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	42		42				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	41 989		41 989				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	16 956 841		1		16 956 840		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 582		3 582				
	Charges constatées d'avance			VS							
TOTAUX				VT	22 998 930	VU	1 863 206	VV	21 135 724		
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	171 390		171 390					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	311 993		311 993					
Personnel et comptes rattachés			8C	90 522		90 522					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	93 232		93 232					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	143		143					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 072		17 072					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	520 000		520 000					
Groupe et associés (2)			VI	20 162 765		3 000 000		17 162 765			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	21 367 116	VZ	4 204 351		17 162 765			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 224 040							

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous (art. 39-4 du C.G.I.))	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles (entreprises à l'IS)	WE		XE	1 529	
	Autres charges et dépenses somptuaires	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 529			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX		XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOT SID)							I7	143
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{		{		{		I8	
		{		{		{		ZN	2 992 324
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{		{		{		WN	
		{		{		{		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
		- imposées aux taux de 0 %								WH		
		- imposées aux taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	8 827		XA	167 730		
Produit net des actions et parts d'intérêts :		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Régime des entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5	XF				
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Swiss innovation immobilité (art. 206C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Zone franche urbaine TF (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV	Passin d'emploi à redynamiser (art. 44 du decies)	1F	Zone franche d'activités NGI (art. 44 quaterdecies)	XC					
		Passin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB					
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS	
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A 1:xt 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	}					XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI										
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			XH	10 094 851	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{		bénéfice (I moins II)		XI			XJ	7 100 855
				{		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	7 100 855

DGFIP N° 2058-A 2020

FOURE LAGADEC SA

[illegible]

		TOTAL	
--	--	--------------	--

		SOMME DES EXTENSIONS	
--	--	-----------------------------	--

[illegible]

		TOTAL	
--	--	--------------	--

		SOMME DES EXTENSIONS	
--	--	-----------------------------	--

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : **FOURE LAGADEC SA**

Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 255 184
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	2 255 184
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)	YJ	7 100 855
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	9 356 039

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Extension 1

FOURE LAGADEC SA

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 266 851	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	198 849			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	5 465 700		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	5 465 700
					TOTAL II	ZH	5 465 700

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	1 374 017
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	68 596
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 116 828
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 559 441
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	8 303
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	129 861
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	138 164
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	701 201
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	634 258
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019) *			ØB	558 243
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,32 %
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			
			Plus-values à 15 %	JK	
			Plus-values à 19 %	JM	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			
			Plus-values à 15 %	JN	
			Plus-values à 19 %	JP	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH			
	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - N°01

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - N°01 pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				10			
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	l'fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				(2 992 324)	
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						(2 992 324)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ①							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NCOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2020

Extension

FOURE LAGADEC SA

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

[illegible]

DGFIP N° 2059-B 2020

Néant ☒

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

DGFIP N° 2059-B 2020

FOURE LAGADEC SA

[illegible]

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOI

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA

Néant ☒**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : FOURE LAGADEC SA	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 872 690
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	3 872 690

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	7 587
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	93 656
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	101 243

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	49 138
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 555 637
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	18 576
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	2 623 351

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	1 350 582
-----------------------------	------------------------------------	-----------	------------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 350 582
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case S/A, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		3 872 690
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	GY	au GZ
Date de cessation	HR		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 35650030600010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FOURE LAGADEC SA

ADRESSE (voie) 164 BOULEVARD DE GRAVILLE

CODE POSTAL 76600 VILLE LE HAVRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 11 132

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SNEF
 N° SIREN (si société établie en France) 056800659 % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 8 906
 Adresse : N° 87 Voie AVENUE DES AYGALES
 Code Postal 13015 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique SA Dénomination SDBAN
 N° SIREN (si société établie en France) 357503838 % de détention 10,22 Nb de parts ou actions 1 138
 Adresse : N° 164 Voie BOULEVARD DE GRAVILLE
 Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - N01

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 35650030600010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FOURE LAGADEC SA

ADRESSE (voie) 164 BOULEVARD DE GRAVILLE

CODE POSTAL 76600

VILLE LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SARL Dénomination FOURE LAGADEC

N° SIREN (si société établie en France) 398266098 % de détention 100,00

Adresse : N° 164 Voie BOULEVARD DE GRAVILLE
Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays

Forme juridique SARL Dénomination FOURE LAGADEC ATLANTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 499689578 % de détention 100,00

Adresse : N° 164 Voie BOULEVARD DE GRAVILLE
Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays

Forme juridique SARL Dénomination FOURE LAGADEC MEDITERRANEE

N° SIREN (si société établie en France) 315067959 % de détention 94,91

Adresse : N° - Voie QUARTIER DE MAURAN
Code Postal 13131 Commune BERRE L ETANG Pays

Forme juridique SARL Dénomination FL TMT INDUSTRIE

N° SIREN (si société établie en France) 333892917 % de détention 87,50

Adresse : N° - Voie ZI DE SAINT VIGOR
Code Postal 76430 Commune SAINT ROMAIN DE COLBOSC Pays

Forme juridique SARL Dénomination FOURE LAGADEC RHONE ALPES

N° SIREN (si société établie en France) 350843611 % de détention 100,00

Adresse : N° 8 Voie RUE PIERRE TIMBAUD
Code Postal 69637 Commune VENISSIEUX Pays

Forme juridique SARL Dénomination FOURE LAGADEC FLANDRES

N° SIREN (si société établie en France) 390877900 % de détention 100,00

Adresse : N° - Voie ZI DE PETITE SYNTHE
Code Postal 59376 Commune DUNKERQUE Pays

Forme juridique - Dénomination FOURE LAGADEC MAROC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 60,57

Adresse : N° - Voie ROUTE DE ZENATA
Code Postal - Commune CASABLANCA Pays MA

Forme juridique - Dénomination FOURE LAGADEC PRESSURE VESSEL

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° - Voie ROUTE DE ZENATA
Code Postal - Commune CASABLANCA Pays MA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

Téléphone : +33 (0)2.32.74.76.00
Télécopie : +33 (0)2.32.74.76.01
Site internet : www.kpmg.fr

POUR LE GREFFE

Etablissements Fouré Lagadec et Cie S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Etablissements Fouré Lagadec et Cie S.A.
164 boulevard de Graville - 76600 Le Havre
Ce rapport contient 19 pages
Référence : SL/PD/ADC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92086 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 8920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

Téléphone : +33 (0)2.32.74.76.00
Télécopie : +33 (0)2.32.74.76.01
Site internet : www.kpmg.fr

Etablissements Fouré Lagadec et Cie S.A.

Siège social : 164 boulevard de Graville - 76600 Le Havre
Capital social : €2.189.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Etablissements Fouré Lagadec et Cie S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Etablissements Fouré Lagadec et Cie S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note B.1.B « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et la valorisation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 9 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le lundi 15 juin 2020

KPMG S.A.



Angélique Delanney Colombe
Commissaire aux comptes

SOCIETE FOURE LAGADEC et CIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	Brut déc-19	Depreciation Provisions	Net déc-19	Net déc-18
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Frais d'Etablissement				0,00
Brevets,Licences	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds Commercial				0,00
Avances et Acomptes				0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Terrains	850 020,45		850 020,45	850 020,45
Constructions	1 965 956,62	810 961,40	1 154 995,22	1 207 316,58
Installations Tech. Mat. & Outillage	373 656,15	175 860,57	197 795,58	140 000,00
Autres immobilisations corporelles	4 009,08	475,01	3 534,07	0,00
Immobilisations en-cours			0,00	0,00
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de Participation	13 252 508,08	5 811 638,44	7 440 869,64	10 433 193,64
Créances rattachées Participations				
Autres Titres Immobilisés	1 304,96	85,37	1 219,59	9 794,85
Prêts	4 178 884,85	1 549 547,16	2 629 337,69	3 810 826,68
Autres				
TOTAL I	20 626 340,19	8 348 567,95	12 277 772,24	16 451 152,20
<u>Créances d'Exploitation</u>				
Créances Clients & Cpts Rat	1 815 656,75	84 941,86	1 730 714,89	1 922 281,10
Créances fiscales et sociales	43 965,99		43 965,99	70 173,25
Créances Diverses	3 581,61	0,00	3 581,61	1 937,88
Comptes courant	16 956 840,96	7 182 948,03	9 773 892,93	3 802 626,99
Valeurs Mobilières Placement	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	745 535,81	0,00	745 535,81	3 333 542,88
Charges Constatées d'Avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	19 565 581,12	7 267 889,89	12 297 691,23	9 130 562,10
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>40 191 921,31</u>	<u>15 616 457,84</u>	<u>24 575 463,47</u>	<u>25 581 714,30</u>

P A S S I F	déc-19	déc-18
<u>Capitaux Propres</u>		
Capital	2 189 000,00	2 226 400,00
Primes d'Emission,Fusion,Apport	1 722 769,02	2 526 300,49
Réserves euro	0,00	4 544,06
Réserve Légale	222 640,00	222 640,00
Autres Réserves	3 534 621,65	3 530 077,59
Report à Nouveau	5 465 700,34	5 266 851,35
Résultat de l'Exercice	-9 927 120,71	198 848,99
Provisions Règlementées	0,00	0,00
TOTAL I	3 207 610,30	13 975 662,48
Amortissement dérogatoire	736,84	0,00
TOTAL II	736,84	0,00
<u>Dettes Financières</u>		
Emprunts & Det. Auprès des Ets de Crédit	171 390,00	1 395 430,67
Emprunts & Dettes Financières Divers	20 162 764,91	8 296 629,69
<u>Dettes d'Exploitation</u>		
Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	311 992,85	1 223 683,15
Dettes Fiscales et Sociales	200 825,57	170 308,31
Autres	0,00	0,00
Dettes s/Immob. & Cpts Ratt.	520 000,00	520 000,00
Dettes Fiscales (I.S.)	143,00	0,00
Autres		
Produits Constatés d'Avance	0,00	0,00
TOTAL III	21 367 116,33	11 606 051,82
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>24 575 463,47</u>	<u>25 581 714,30</u>

SOCIETE FOURE LAGADEC S.A

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	déc-19	déc-18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production Vendue de Biens & Services	3 872 690,29	2 307 360,73
Chiffre d'Affaires Net	3 872 690,29	2 307 360,73
Production Stockée	0,00	0,00
Production Immobilisée	93 656,15	0,00
Subventions d'Exploitation	0,00	0,00
Reprises sur Provisions, Amts et Transferts de Charges	4 206,54	147 779,13
Autres Produits	7 586,52	5 729,31
TOTAL I	3 978 139,50	2 460 869,17
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats Matières Premières & Autres Approvisionnements		0,00
Variation de Stocks		0,00
Autres Achats et Charges Externes	2 604 775,37	1 957 967,01
Impôts, Taxes & Assimilés	138 163,95	103 867,15
Salaires et Traitements	565 153,29	401 431,44
Charges Sociales	252 054,58	168 441,09
Dotation aux Amortissements & Provisions		
*Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	88 656,94	88 721,39
*Dotations aux Provisions sur Immobilisations		
*Dotations aux Provisions sur Actif Circulants	6 129 922,29	0,00
*Dotations aux Provisions Pour Risques & Charges		
Autres Charges	18 575,81	1 830,89
TOTAL II	9 797 302,23	2 722 258,97
<u>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</u>	<u>-5 819 162,73</u>	<u>-261 389,80</u>

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	déc-19	déc-18
PRODUITS FINANCIERS		
de Participation	176 558,30	189 369,19
Autres Valeurs Mobilières et Créances de l'Actif Immobilisé	0,00	0,00
Autres Intérêts & Produits Assimilés	195 445,82	91 542,74
Reprises/Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
Différence Positive de Change		
Produits Net sur Cessions de Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
TOTAL III	372 004,12	280 911,93
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux Amortissements & Provisions	4 221 831,00	0,00
Intérêts & Charges Assimilées	261 651,00	227 898,14
Différence Négative de Change		0,00
Charges Nettes/Cessions Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
TOTAL IV	4 483 482,00	227 898,14
<u>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</u>	<u>-4 111 477,88</u>	<u>53 013,79</u>
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</u>	<u>-9 930 640,61</u>	<u>-208 376,01</u>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	12 975,00	489 622,00
Reprises sur Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
TOTAL V	12 975,00	489 622,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	8 575,26	82 254,00
Dotations aux Amortissements et Provisions	736,84	0,00
TOTAL VI	9 312,10	82 254,00
<u>RESULTAT EXCEPTION. (V-VI)</u>	<u>3 662,90</u>	<u>407 368,00</u>
Participation des Salariés	0,00	0,00
Impôts sur les Bénéfices	143,00	143,00
RESULTAT NET	<u>-9 927 120,71</u>	<u>198 848,99</u>

-9 927 120,71

0,00

[REDACTED]

[REDACTED]

73 601 ELLYRE

ANNEXE 73/9

A : Immobilisations corporelles et incorporelles

1 : Evènements principaux de l'exercice

Evènement post clôture

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 30 Janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie.

Des mesures strictes de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020. Cette situation est de nature à affecter le fonctionnement de la société et d'avoir des conséquences financières sur l'exercice 2020.

Toutefois, elle ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation de la société, compte tenu des mesures prises et envisagées, notamment avec le recours au chômage partiel pour une partie du personnel.

2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Fouré Lagadec SA présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 3 novembre 2017 et complété des règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Fouré Lagadec SA est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SNEF SA, dont le siège social est fixé au 87 avenue des Aygalades à Marseille (13015), immatriculée sous le n° RCS Marseille B 056 800 659.

B : Immobilisations financières

1 : Bilan actif

A : Immobilisations corporelles et incorporelles.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue. Matériels fixes de 1 à 15 ans, matériels de bureaux de 2 à 7 ans, matériels roulants de 1 à 4 ans et logiciels de 1 à 4 ans

Mouvement sur l'actif immobilisé

Nature	Valeur début Exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	3 095 977	97 665	0	3 193 642
Immobilisations financières	17 393 255	48 018	8 575	17 432 698

Mouvement sur les amortissements

Nature	Valeur début Exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	898 640	88 657	0	987 297

B: Immobilisations financières

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par application des méthodes suivantes : actifs nets réévalués, rentabilité future, perspective d'activité de la société détenue.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Il en est de même pour les créances rattachées aux participations. Leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction des perspectives de recouvrement.

<u>TITRES DE PARTICIPATIONS</u>	<u>Montant brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Solde</u>
FOURE LAGADEC MEDITERRANNEE	876 581,85		876 581,85
TMT INDUSTRIE (10500/12000 parts)	182 938,82		182 938,82
AMNI CAMEROUN (240/2000 parts)	3 658,78	3 658,78	0,00
FOURE LAGADEC MAROC	590 730,85	88 217,00	502 513,85
FOURE LAGADEC RHONE ALPES (100 %)	91 469,41		91 469,41
FOURE LAGADEC FLANDRES	152 449,02		152 449,02
SESI	534 874,02		534 874,02
FOURE LAGADEC SARL	4 208 217,02		4 208 217,02
SCI GARIBALDI (700 parts)	106 714,31		106 714,31
SPIN (7000 parts)	229 816,90	144 505,56	85 311,34
FL SCI IMMOBILIERE 90 %	1 800,00		1 800,00
FL QATAR 49 %	22 148,00	22 148,00	0,00
FL PRESSURE VESSELS	900 989,10	900 989,10	0,00
100 % ANTIROUILLE	609 796,00	609 796,00	0,00
FL ATLANTIQUE	1 748 000,00	1 050 000,00	698 000,00
FL Cameroun	2 992 324,00	2 992 324,00	0,00
TOTAL	13 252 508,08	5 811 638,44	7 440 869,64

<u>PRETS</u>	<u>Montant brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Solde</u>
PRÊT DANDJOURMA	320 040,00	320 040,00	0,00
PRÊT FL MAROC	2 529 337,69		2 529 337,69
PRÊT CAMEROUN (229507,16)	229 507,16	229 507,16	0,00
GARANTIE PRÊT OSEO	100 000,00		100 000,00
PRÊT FL CAMEROUN (1 000 000)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
			0,00
TOTAL	4 178 884,85	1 549 547,16	2 629 337,69

Les prêts sont constitués des prêts principalement auprès des sociétés du groupe.

C : Créances

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale.

La dotation des provisions pour créances douteuses est constituée en application des règles internes, le cas échéant.

Les créances clients concernent les facturations de management aux principales filiales de la société.

Les autres créances représentent les comptes courants avec les sociétés du groupe Fouré Lagadec.

Le montant des créances douteuses au 31 décembre 2019 est de 84 942 €

	Total	A - 1 an	Dont Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	1 828 379	1 828 379	1 828 379
Créances fiscales et sociales	43 966	43 966	
Comptes courants	16 956 841		16 956 841
Autres créances	3 582	3 582	

2 : Bilan passif

A : Capital social et capitaux propres

	Nombre actions	Valeur nominale
Début exercice	11 132	200
Fin exercice	10 945	100

Nature	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin
Amortissements dérogatoires	0	737	0	737

Variations des capitaux propres	
Capitaux propres d'ouverture	13 975 662
Résultat de l'exercice	-9 927 121
Fusion HMT	165 000
Réduction de Capital	-202 400
Prime de Fusion	-803 531
Provisions règlementées	737
Capitaux propres à la clôture	3 208 347

B : Emprunts auprès des établissements de crédit

	TOTAL	A 1 an	1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunt	171 390	171 390		

C : Dettes fournisseurs et autres dettes

	Total	A - 1 an	Charges à payer	Dont Entreprises liées
Dettes financières diverses	3 467 939	467 940		3 319 382
Fournisseurs et comptes rattachés	13 162 418	13 162 418	1 488 182	258 940
Dettes fiscales et sociales	6 971 356	6 971 356	1 058 621	
Comptes courants créditeur	20 162 764	3 000 000		20 162 764
Dettes sur immobilisations	147 668	147 668		

D : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés de la société SNEF, 87 avenue des Aygalades – 13 000 Marseille

Chiffre d'affaires et production de services

1 : Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire est constitué de production de services pour 3 872 690 € dont 323 855 € à l'export.

2 : Effectif au 31/12/19

	Effectifs
Cadres	5
Technicien/Employé	
Ouvriers	
Total	5

3 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultats exceptionnels
Résultat avant impôts	(9 930 641)	3 663
Déficit reportable	9 930 641	(3 663)
Impôts théoriques	0	0

4 : Résultat financier

Les produits financiers

• Autres intérêts et produits financiers	0 €
• Revenus des titres immobilisés	210 €
• Revenus des titres de participation	176 558 €
• Intérêt compte courant	195 235 €

Les charges financières

• Agios	1 706 €
• Intérêt des emprunts	92 468 €
• Intérêt compte courant	167 476 €
• Dotations financières	4 221 831 €

D. Bilan

Banque	Bénéficiaire	Montant	Type caution	Emission	Échéance
SG	Société Marocaine de l'Industrie	1 026 300,00	Restitution d'acompte	02/03/2016	Ind
SG	Société Marocaine de l'Industrie	990 000,00	Restitution d'acompte	02/03/2016	Ind
SG	Société Générale Marocaine	12 500 000,00	autorisation bancaire	31/08/2004	30/06/2020
SG	Fouré Lagadec Pressure Vessels	4 890 000,00	ligne engagement	22/10/2009	30/06/2020
MAD		19 406 300,00			
EUR		1 820 888,38			

Entité	Part	Prévo	Montant de l'engagement	Montant	Échéance
FL SARL		G. BRIDET	Caution SG	5.800.000 €	15/01/2016
		G. BRIDET	Caution LCL	312.520 €	08/12/2000
		G. BRIDET	Caution Natixis	914.624 €	08/12/2000
		G. BRIDET	Caution BNP	167.694 €	08/12/2000
		G. FOURNIER	Caution Banque Postale	2.000.000 €	04/12/2017
FL TMTI	Filiale 87,5 %	G. BRIDET	Caution Palatine	150.000 €	2014
			Caution SG	230.000 €	15/01/2016
			Caution LCL	228.674 €	10/02/1999
FL Flandres	Filiale 100%	G. BRIDET	Caution Palatine	200.000 €	2014
			Caution SG (lettre d'intention)	1.500.000€	2013
FL Atlantique	Filiale 100 %	G. BRIDET	Caution Palatine	200.000 €	2014
	Filiale 100 %	G. BRIDET	Caution LCL	500.000 €	27/02/2012

FL Qatar	Participation 49%	G. FOURNIER	Cauton BNP	1.200.000 €	08/06/2011
FLM	Filiale 94,92%	G. BRIDET	Cauton SG	2.200.000 €	15/01/2016
			Cauton LCL	189.189 €	10/02/1999
			Cauton Natixis	750.000 €	01/04/2003
FLRA	Filiale 100%	G. BRIDET	Cauton SG	350.000 €	15/01/2016
			Cauton LCL	45.734 €	10/02/1999
2FM	Filiale 50%	G. BRIDET	Cauton SG	50.000 €	18/03/2013
FL Cameroun	Filiale 84%	G. FOURNIER	Cauton BGFI	1.524.490 €	19/12/2017
			Lettre de confort Africa Company	89.945 €	29/06/2017
			Lettre de confort BICEC	2.591.633 €	29/06/2017
FLPV	Filiale 100 %	G. FOURNIER	Cauton SG	447.474 €	2017
FL Maroc	Filiale 98%	G. FOURNIER	Cauton SG	1.509.882 €	19/12/2017
Groupe	Filiales	G. FOURNIER G. BRIDET	Cauton HSBC	3.000.000 €	31/05/2016



Société	Date	Montant	Remboursement antérieurs	Rembours. sur exercice 2019	Solde après remboursement
FLF	1997	381.122,54	106.039	0	275.083,54
FLF	2002	401.119,13	0	0	401.119,13
FLF	2003	160.000,00	0	0	160.000,00
FL Qatar	2010	1.560.000	0	0	1.560.000
FL Qatar	2011	200.000	0	0	200.000
FL Cameroun	2011	400.000	0	0	400.000
FL Cameroun	2017	350.000	0	0	350.000
FLPV	2012	350.000	0	0	350.000
FLPV	2016	1.017.506	0	0	1.017.506

[REDACTED]

La société participe à des régimes de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Les engagements sont valorisés selon les modalités décrites ci-dessous :

Le montant total s'élève à 78 288 € au 31 décembre 2019 et couvre l'ensemble de la population concernée. Les engagements ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel à partir des hypothèses suivantes.

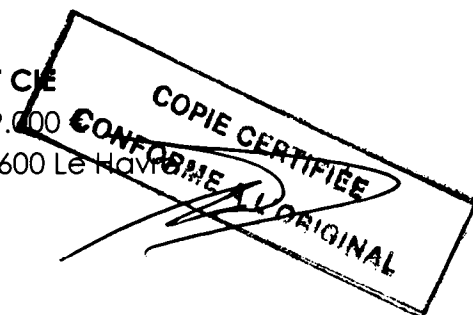
- Age de départ à la retraite entre 65 et 67 ans (en fonction de la date du 1er emploi)
- Taux de rotation du personnel : 4.27 % en moyenne
- Taux de progression des salaires (inflation) : 2.10 %
- Calcul avec cotisations sociales patronales
- Le taux d'actualisation est fonction d'une courbe de taux, il est différent pour chaque maturité conformément à la norme IAS 19, taux maximum de 0.85%

[REDACTED]

Convention d'assistance et de prestations de services par la société Fouré Lagadec SA

Au titre de l'exercice 2019, la société Fouré Lagadec Sa a comptabilisé un produit de 2 168 K€ relative aux prestations vers ses filiales.

ETABLISSEMENTS FOURE LAGADEC ET CIE
Société anonyme au capital de 2.189.000 €
Siège social : 164 boulevard de Graville – 76600 Le Havre
356 500 306 RCS Le Havre



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2020

Conformément à l'article L. 233-17 alinéa 1 du Code de commerce, la société est exemptée de l'obligation d'établir et publier des comptes consolidés et aucun actionnaire détenant plus du dixième du capital social ne s'oppose à cette exemption.

Nous vous présentons néanmoins quelques informations sur l'activité du Groupe en 2019 et son évolution prévisible sur l'exercice 2020 :

Nous clôturons l'exercice 2019 avec une production consolidée de 180 M€, et un EBITDA consolidé de 9.6 M€.

Légère progression en 2019 du chiffre d'affaire du Groupe Fouré Lagadec qui enregistre une croissance à hauteur de 9 %, s'inscrivant dans une bonne dynamique en 2019.

En 2020 si les perspectives de notre carnet de commandes étaient bonnes elles sont à mettre en perspective avec l'impact économique lié au covid 19. En raison de la crise sanitaire les commandes et contrats de maintenance ont été pour la grande majorité suspendus et décalés dans le temps offrant une perspective d'activité moindre en 2020.

Le Groupe Fouré Lagadec bénéficie d'un métier tourné sur l'industrie pétrolière et chimique, et cherche à conquérir d'autres marchés comme l'industrie automobile, alimentaire.

En dehors de l'activité au Cameroun, la filiale FL Cameroun ayant été mise en liquidation amiable par décision d'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2019, les activités à l'International se maintiennent toujours selon :

- un axe géographique: la France et l'Afrique ;
- un axe spécialités : exploration production, raffinage, l'énergie et les industries minières.

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaire des Etablissements Fouré Lagadec et Cie est de 3.872.690 euros pour un résultat net de -9.927.120 euros.

Le chiffre d'affaire est en progression en raison de l'accroissement des frais de direction suite-au nouveau calcul des frais de direction sur les débours.

Les produits de la société sont constitués essentiellement par la refacturation de prestations de services et l'encaissement de loyers.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Suite à l'opération de fusion absorption de la société HMT, les Etablissements Fouré Lagadec et Cie a réduit son capital de 1012 actions auto détenues. Le capital social est dorénavant de 2.189.000 euros répartis en 10 945 actions.

La liquidation de la société Fouré Lagadec Cameroun a conduit à passer des provisions pour un montant de 10.351.753 euros sur les comptes 2019 ce qui explique les résultats négatifs.

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 30 Janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie. Des mesures strictes de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020. Cette situation est de nature à affecter le fonctionnement de la société et d'avoir des conséquences financières sur l'exercice 2020.

Toutefois, elle ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation de la société, compte tenu des mesures prises et envisagées, notamment avec le recours au chômage partiel pour une partie du personnel.

Proposition d'affectation des résultats

L'exercice écoulé fait apparaître un résultat net de - 9.927.120 euros et un Report à Nouveau de 5.465.700 euros.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

- A la réserve légale : - 3 740 euros
- Au Report à Nouveau : - 9.923.380 euros

Soldes à l'issue de l'affectation :

- Réserve légale : 218.900 euros
- Report à Nouveau : - 4 .457.680 euros

Conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2016 : pas de distribution de dividendes.
- Exercice clos le 31 décembre 2017 : pas de distribution de dividendes.
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : pas de distribution de dividendes.

Dépenses et charges non fiscalement déductibles

Il est précisé, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice font apparaître une somme de 2.993.853 euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code. (TVTS et prov titres Cameroun)

Par conséquent, l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'élève à 0 euros.

Dettes fournisseurs et clients

En application des articles L.441-6-1 et D.441-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, notamment :

	Art D441-1. 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art D441-1. 1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total
(A) Tranches de retards de paiements										
Nombre de factures concernées	25					48				
Montant total TTC des factures concernées (euros)	330 031	42 365	8 756	21 189	402 342	90 783	165 279	25 638	734 416	1 016 116
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	12.34%	1.58%	0.33%	0.79%	15.04%					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						1.97%	3.58%	0.56%	15.92%	22.02%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	NEANT					NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT					NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

Filiales et participations

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a pas réalisé d'acquisition de participations, directement ou indirectement.

Résultats et activité des filiales et des sociétés contrôlées au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 alinéa 2 du Code de commerce, figurent dans le tableau ci-dessous les informations relatives à l'activité et au résultat des filiales de la société.

Société	Devise	Capitaux propres	Chiffre d'affaire	Résultat	Effectif fin d'année
FL Normandie	EUR	11 339 998	55 059 191	-5 887 583	574
FL Méditerranée	EUR	9 143 696	13 131 610	362 677	75
FL Flandres	EUR	1 464 177	10 321 542	416 088	78
FL Atlantique	EUR	758 277	8 800 356	41 166	85
FL Charente Maritime	EUR	-237 243	1 666 704	78 801	13
FL Rhône Alpes	EUR	4 438 247	27 602 725	-575 654	180
2FM	EUR	194 848	2 892 027	19 204	13
FL Gard	EUR	1 622 875	6 080 303	155 951	90
TMTi	EUR	3 182 672	8 254 910	-500 034	68
SCI Garibaldi	EUR	152 449	76 449	64 393	0
ENDEC	PLN	116 680	5 402 738	43 289	
(Pologne)	EUR	25 510	1 181 218	9 464	
FL Maroc	MAD	8 963 369	39 382 034	-2 227 119	
(Maroc)	EUR	802 831	3 527 370	-199 478	
FL Pressure Vessels	MAD	-13 468 099	3 745 168	-6 623 053	
(Maroc)	EUR	-1 206 310	335 447	-593 213	
SCI Immobilière	MAD	-1 560 317	250 000	335 473	
(Maroc)	EUR	-139 755	22 392	30 047	
FL Algérie	DZD	21 871 584	7 435 835	122 437 190	
(Algérie)	EUR	159 883	54 356	895 028	
SESI	XAF	866 260 148	10 079 419 600	-410 287 358	
(Gabon)	EUR	1 320 180	15 361 035	-625 277	
FL Cameroun	XAF	-7 173 751 612	602 099 891	-3 456 223 629	
(Cameroun)	EUR	-10 932 797	917 600	-5 267 284	

Détention du capital social par les salariés

A la clôture de l'exercice écoulé, les salariés de la société et des sociétés affiliées ne détenaient 6,9% de participation directe dans la société.

A ce titre, il n'y a pas lieu de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Gouvernement d'entreprise

Le-Conseil d'Administration du 14 avril 2020 a nommé Monsieur Nicolas Fehrenbach en qualité de Directeur Général à compter du 20 avril 2020 suite à la démission de Monsieur Gilles Bridet.

Conventions réglementées conclues antérieurement à 2018 et poursuivies au cours de l'exercice

Les conventions suivantes préalablement autorisées se sont poursuivies avec des sociétés dont un de vos administrateurs ou dirigeant est également gérant ou président. Ces engagements qui viennent garantir les financements bancaires nécessaires accordés à ces sociétés sont une condition de leur activité. La charge financière est représentée par les montants engagés.

Bénéficiaire	Qualité	Dirigeants commun	Nature de l'engagement	Charge financière	Date de l'autorisation
FL SARL		G. BRIDET	Caution SG	5.800.000 €	15/01/2016
		G. BRIDET	Caution LCL	312.520 €	08/12/2000
		G. BRIDET	Caution Natixis	914.624 €	08/12/2000
		G. BRIDET	Caution BNP	167.694 €	08/12/2000
		G. FOURNIER	Caution Banque Postale	2.000.000 €	04/12/2017
FL TMTI	Filiale 87,5 %	G. BRIDET	Caution Palatine	150.000 €	2014
			Caution SG	230.000 €	15/01/2016
			Caution LCL	228.674 €	10/02/1999
FL Flandres	Filiale 100%	G. BRIDET	Caution Palatine	200.000 €	2014
			Caution SG (lettre d'intention)	1.500.000 €	2013
FL Atlantique	Filiale 100 %	G. BRIDET	Caution Palatine	200.000 €	2014
	Filiale 100 %	G. BRIDET	Caution LCL	500.000 €	27/02/2012
FL Qatar	Participation 49%	G. FOURNIER	Caution BNP	1.200.000 €	08/06/2011
FLM	Filiale 94,92%	G. BRIDET	Caution SG	2.200.000 €	15/01/2016
			Caution LCL	189.189 €	10/02/1999
			Caution Natixis	750.000 €	01/04/2003
FLRA	Filiale 100%	G. BRIDET	Caution SG	350.000 €	15/01/2016
			Caution LCL	45.734 €	10/02/1999
2FM	Filiale 50%	G. BRIDET	Caution SG	50.000 €	18/03/2013
FL Cameroun	Filiale 84%	G. FOURNIER	Caution BGFI	1.524.490 €	19/12/2017
			Lettre de confort Africa Company	89.945 €	29/06/2017
			Lettre de confort BICEC	2.591.633 €	29/06/2017
FLPV	Filiale 100 %	G. FOURNIER	Caution SG	447.474 €	2017
FL Maroc	Filiale 98%	G. FOURNIER	Caution SG	1.509.882 €	19/12/2017

Groupe	Filiales	G. FOURNIER G. BRIDET	Cautiion HSBC	3.000.000 €	31/05/2016
---------------	-----------------	--------------------------	---------------	--------------------	-------------------

Outre ces garanties la société a accordé à ses filiales lorsque leur situation financière l'exigeait des abandons de créances assortis généralement d'un retour à meilleure fortune.

Société	Date	Montant	Remboursement antérieurs	Rembourst. sur exercice 2019	Solde après remboursement
FLF	1997	381.122,54	106.039	0	275.083,54
FLF	2002	401.119,13	0	0	401.119,13
FLF	2003	160.000,00	0	0	160.000,00
FL Qatar	2010	1.560.000	0	0	1.560.000
FL Qatar	2011	200.000	0	0	200.000
FL Cameroun	2011	400.000	0	0	400.000
FL Cameroun	2017	350.000	0	0	350.000
FLPV	2012	350.000	0	0	350.000
FLPV	2016	1.017.506	0	0	1.017.506

Enfin la société a accordé divers prêts à des filiales :

Emprunteur	Date convention	Capital initial	Solde
FL Cameroun	02/12/2010	229.507 €	229.507 €
FL Cameroun	16/02/2010	1.000.000 €	1.000.000 €
FL Maroc	01/01/2017	2.405.089 €	2.529.337 €

- **Conventions réglementées nouvellement conclues en 2019.**

Convention de prestations d'assistance et de services entre la société SNEF SA et la société Etablissements Fouré lagadec et Cie en date du 25 juin 2019. La filiale Etablissements Fouré lagadec et Cie n'étant pas dotée de moyens suffisants en service supports.

Convention de refacturation entre la société Holding Felix Faure et la société Etablissements Fouré Lagadec et Cie en date du 19 décembre 2019 qui correspond à la rémunération et aux charges de Monsieur Gilles Fournier président des dites sociétés et dont une partie de l'activité est pris en charge partiellement par Etablissements Fouré lagadec et Cie.

- **Conventions conclues à des conditions normales ou avec une société détenue directement ou indirectement en totalité.**

Par ailleurs la société est partie à diverses conventions conclues à des conditions normales ou avec des sociétés détenues directement ou indirectement en totalité.

Ces conventions conclues avec ses filiales portent sur la refacturation en qualité de tête de groupe de frais de direction et d'animation du groupe Fouré Lagadec.

La société refacture également à ses filiales les primes des contrats d'assurance qu'elle a souscrit au profit des différentes sociétés du groupe.

La société facture par ailleurs les loyers correspond aux locaux dont elle est propriétaire ou locataire et qu'elle met à disposition des sociétés du groupe.

Pour des raisons historiques, certaines de ces conventions ont été qualifiées de réglementées.

- **Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux**

- **Gilles Fournier**

Président de Fouré Lagadec SA
Président directeur général de DBAN
Président de HFF, de HF, Ceamag
Gérant de la SCI Raverat, FLPV
Président directeur général de SESI,
Directeur général de FL Cameroun,
Gérant de FLPV et FLI au Maroc

- **Nicolas Fehrenbach**

Directeur Général de Fouré Lagadec SA
Administrateur de Fouré Lagadec SA
Gérant de FLM, FLF, FL Sarl, FLRA, TMTi
Président de FL Gard, FLCM, FLA,

- **Stéphane CORTEEL**

Directeur Général de Snef
Président de Snef Monaco
Président de Snef Polska (Pologne)
Président et administrateur de S&B Nuclear (UK)
Président et administrateur de Watt Real Estate Management
Administrateur des Ets Fouré Lagadec et Cie
Administrateur d'Imsat (Roumanie)
Administrateur de Brinel (Roumanie)
Administrateur d'Energ Power (Brésil)
Administrateur de Snef Serviços E Montagens (Brésil)
Président de Giulia SAS
Président de Romain SAS
Président du Super G SAS

- **Isabelle DREAU**

Administrateur de Snef SA
Administrateur d'Imsat (Roumanie)
Administrateur de Brinel (Roumanie)
Administrateur de Tribord
Administrateur de Fouré Lagadec
Administrateur de Banque Populaire Méditerranée
Conseillère de la Banque de France Région PACA

Le Président du Conseil d'Administration
